

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Du 20 juillet 2020 à 20h00

Etaient présents : M. BACHER Bruno, Mme BOUCHON Céline, Mme BOUCHON Sylvie, Mme DELORME Séverine, M. DURANTON Bertrand, Mme GENIN Chantal, M. HUTHER Fabrice, Mme MATHIEU Emilie, M. QUEMIN Denis, Mme SCHULTZ Laurence, M. SEIGLE Didier, M. THIVOLET Daniel, Mme TODARO Marie-pierre

Secrétaire de séance : Mme BOUCHON Sylvie

Excusés : M. JOURDAN Jérôme et M. SLACHETKA Emmanuel

Procuration :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL :

Le compte rendu du 09 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

EXPLICATION D'UN BUDGET PAR Mme PASTRELLO DOROTHEE

DELIBERATIONS :

TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT RECONDUITE

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.331-1 et suivants, notamment L.331-9;
Vu la loi de finances pour 2014 n°2013-1278 du 29 décembre 2013 et notamment l'article 90;
Vu la délibération du 03 novembre 2014 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal à 5% pour une durée de 3 ans,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer à nouveau le taux de la taxe d'aménagement, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants présents, décide:

De reconduire sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%
La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2023).

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

PROPOSITION DE NOMS DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS SIEGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes

locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 12 Commissaires titulaires et 9 commissaires suppléants dans les conditions de l'article 1650 suivant la liste de présentation annexée à la présente délibération.

Commissaires Titulaires :

NOM	PRENOM	DATE Naissance	PROFESSION	ADRESSE
SEIGLE	Didier	23/11/1969	Agriculteur	322 route du Vienne
BOUCHON	Sylvie	10/02/1966	Employée en Officine	348 route de Sous Savas
QUEMIN	Denis	06/12/1966	Technicien Méthode	571 route de Sous Savas
GENIN	Chantal	10/07/1958	Retraitée	64 chemin des Seiglières
JOURDAN	Jérôme	29/05/1975	Agriculteur	949 route des Cerisiers
BACHER	Bruno	07/03/1970	Conducteur Autocar	940 route de Sous Savas
HUTHER	Fabrice	22/11/1981	Artisan paysagiste	824 route de Villeneuve
TODARO	Marie-Pierre	15/04/1977	Comptable	35 impasse du Bouleau
SCHUTZ	Laurence	23/11/1970	Commerciale	60 route de Sous Savas
SLACHETKA	Emmanuel	08/01/1969	Cadre Social	375 impasse des Bonnevaux
MATHIEU	Emilie	01/01/1986	Coordinatrice petite enfance	97 chemin des Bouchardes
BOUCHON	Céline	24/09/1981	Agricultrice	436 route de Sous Savas

Commissaires Suppléants :

NOM	PRENOM	DATE Naissance	PROFESSION	ADRESSE
DELORME	Séverine	27/09/1970	Vendeuse	1234 chemin des Seiglières
THIVOLET	Daniel	17/03/1949	Retraité	322 impasse Noyer et Ronce
BLEIN	Georges	20/07/1939	Retraité	118 impasse Chichateney
GENIN	Jean-Noël	01/10/1951	Retraité	976 route de Sous Savas
ORTEGA	Rafaël	18/01/1956	Retraité	864 route de Villeneuve
DURANTON	Dominique	28/08/1957		120 impasse du Mas
BORDE	Alain	20/07/1953	Retraité	152 impasse du Grand Courtil
BADIN	Hervé	02/04/1968		1299 route du Village
POLLARD	Thomas	28/02/1973		890 route de Sous Savas

REFERENT AMBROISIE :

M. Didier SEIGLE a été désigné référent Ambroisie, il aura la charge de repérer et faire détruire cette plante allergisante avant la fleuraison.

CORRESPONDANTS FORÊT COMMUNAL :

Depuis 2015, l'ensemble des communes composant la Charte Forestière a été sollicité afin de constituer le Réseau des correspondants forêt communaux. L'objectif de ce réseau est d'avoir un relais auprès de chaque commune sur les questions liées à la forêt et la filière bois. Par exemple, un mode opératoire exemplaire pour l'utilisation des chemins ruraux lors de l'exploitation forestière permet aujourd'hui d'améliorer le dialogue entre exploitants forestiers et communes, et de prévenir les éventuelles dégradations de ces chemins. Le correspondant forêt a un rôle clé à jouer en tant qu'intermédiaire entre la commune et les professionnels de la filière. Il est tenu informé de l'actualité forestière, peut assister à des formations, faire remonter des idées d'actions ou difficultés rencontrées auprès de l'animateur de la Charte Forestière et représenter la commune dans la mise en place des actions développées. De manière générale, chacun s'investira selon ses possibilités, sa disponibilité et les enjeux locaux.

Suite aux élections municipales, la Charte Forestière nous invite à désigner une ou plusieurs personne(s) volontaire(s) pour faire partie de ce réseau. M. Didier SEIGLE, M. Bruno BACHER et M. Fabrice HUTHER se sont proposés.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES THEMATIQUES :

- Economie, Commerce, Artisanat, Plan de Relance, Agriculture, Circuits courts, Tourisme et Patrimoine, ESS (Economie Sociale et Solidaire – Volet Economie) représenté Mme Céline BOUCHON
- Administration Générale et Ressources Humaines, Commande Publique, Finances et Prospective Financière, Mutualisation représenté par Mme Marie-Pierre TODARO
- Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat et Logement représenté par M. Bertrand DURANTON
- Transition Ecologique, Mobilités, Environnement, Forêt, Chasse et Pêche, Cycle de l'Eau, Biodiversité représenté par M. Fabrice HUTHER
- Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, Solidarités, Proximité, Séniors, Santé, Famille, ESS (Economie Sociale et Solidaire – Volet Social) représenté par Mme Sylvie BOUCHON

- Culture, Lecture Publique, Festivals représenté par Mme Chantal GENIN
- Sports, Equipements Sportifs et Vie Associative représenté par Mme Emilie MATHIEU
- Eau potable, Assainissement, Collecte et Valorisation des Déchets, Eco gestes représenté par M. Denis QUEMIN
- Travaux, Maintenance des bâtiments et Sécurité, Aménagement Numérique, Système d'information représenté par M. Didier SEIGLE

DIVERS :

Commission petite enfance

La commission scolaire a rencontré Mme Emmanuelle JACQUIER, directrice de l'école afin de se présenter et de prendre connaissance du fonctionnement détaillé de l'école.

Prochain conseil municipal

Lundi 27 juillet à 20h